

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE

Type de matériel : Adoucisseur

Nous certifions que les adoucisseurs ci-dessous ont obtenu, conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et à la circulaire du ministère de la Santé DGS/SD 7 A n°2002-571 du 25 Novembre 2002, l'**Attestation de Conformité Sanitaire (ACS) n° 24 ACC LY 091** valable jusqu'au 12 décembre 2028.

L'ACS a été délivrée par le laboratoire CARSO de Lyon, habilité par le Ministère chargé de la santé, et le titulaire du certificat est BWT France.

Code article	Désignation
125693728	BWT PRO XXL 200 MAX
125693729	BWT PRO XXL 400 MAX
125693730	BWT PRO XXL 600 MAX
125693732	BWT PRO XXL 800 MAX
125693734	BWT PRO XXL 1250 MAX



Sandrine OLLIVIER – Responsable Affaires Réglementaires

Saint-Denis, 17/12/2025